

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 MAI 2015

Délibération n° D-2015-158

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12/05/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 26/05/2015

Stade René Gaillard - Rénovation du terrain synthétique -
Demandes de subventions auprès des Chamois, du Conseil
départemental des Deux-Sèvres, du Conseil régional Poitou-
Charentes, de la Fédération Française de Football, du district
et du CNDS

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Josiane METAYER.

Direction Animation de la Cité

Stade René Gaillard - Rénovation du terrain synthétique - Demandes de subventions auprès des Chamois, du Conseil départemental des Deux-Sèvres, du Conseil régional Poitou-Charentes, de la Fédération Française de Football, du district et du CNDS

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la recherche d'une meilleure qualité d'hygiène et de sécurité pour l'ensemble des licenciés de football, la Ville de Niort a décidé de rénover le terrain synthétique du stade René Gaillard.

L'opportunité d'un soutien financier à cette réhabilitation très attendue et essentielle pour les pratiquants est sollicitée auprès d'une part, des collectivités et d'autre part, des instances sportives dirigeantes.

La Ville de Niort a engagé des discussions avec les Chamois Niortais, la Fédération Française de Football, le District de football des Deux-Sèvres, le Centre National de Développement du Sport, le Conseil départemental des Deux-Sèvres et le Conseil régional Poitou-Charentes.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût des travaux	360 000 €	Ville de Niort	260 000 €
		Chamois Niortais	50 000 €
		Fédération Française de Football	20 000 €
		District des Deux-Sèvres	10 000 €
		C.N.D.S.	20 000 €
		Conseil départemental des DS	<i>(en cours)</i>
		Conseil régional Poitou-Charentes	<i>(en cours)</i>
Total	360 000 €		360 000 €

Les crédits nécessaires à l'opération sont ouverts au budget de l'exercice.

Dans le cas où les discussions avec le Conseil départemental des Deux-Sèvres et le Conseil régional Poitou-Charentes évolueraient favorablement, la part de ces deux collectivités serait déduite de celle de la Ville de Niort, indiquée dans l'attente à hauteur de 260 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessus, une participation financière auprès :
 - . des Chamois Niortais ;
 - . de la Fédération Française de Football ;
 - . du district des Deux-Sèvres ;
 - . du Centre National du développement du sport.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès du Conseil départemental des Deux-Sèvres et du Conseil régional Poitou-Charentes, une participation d'un montant le plus élevé possible.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le cas échéant les conventions ainsi que les autres documents nécessaires à l'instruction des dossiers de subventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN